

N° CP 2e/3307  
Séance du 11 MAI 2007

**SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2<sup>ème</sup>/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue, au titre du soutien aux actions et animations touristiques, une aide de :

- ❖ 1 500 € à la commune d'EGUISHEIM pour l'organisation du 9<sup>ème</sup> festival des Saveurs musicales les 8 et 9 septembre 2007 ;  
et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18496, chapitre 65, nature 65734, fonction 94, programme F041, du budget départemental.
- ❖ 4 000 € à l'association « Découverte des Orgues de Haute-Alsace » pour son action en faveur des orgues et les manifestations organisées autour de ce thème ;
- ❖ 1 500 € à l'Office de Tourisme de SELESTAT pour la manifestation « Alsacez-vous » ;  
et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 16863, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception de l'acte le 11 MAI 2007  
Publication le 22 MAI 2007.....  
Pour le Conseil Général  
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER